



Une passerelle entre centre historique et ville nouvelle

Après la 2nde guerre mondiale, la ville de Cosne doit faire face à l'afflux de population amenée par l'exode rural. La municipalité décide de financer un programme de construction d'HLM dans la partie sud de la ville et d'y édifier un groupe scolaire comprenant un lycée, un collège et une école.

Le plan d'urbanisme directeur de la ville, approuvé en septembre 1960, prévoit en outre la construction d'une passerelle reliant la rue des Filoires et la rue de Croix-Janvier, afin de procurer « *aux enfants un itinéraire moins dangereux que celui empruntant la nationale 7.* »

Juin 1961 : le conseil municipal demande aux Ponts et Chaussées d'établir un avant-projet de passerelle.

Janvier 1962 : approbation de l'avant-projet par le conseil municipal



Avant la construction de la passerelle, IGNF, 1965

Entre 1961 et 1965, plusieurs demandes de subvention sont déposées auprès du Fonds Spécial d'Investissement Routier Urbain, toutes retoquées ou différées.

Extrait de la fiche explicative jointe à la première demande de subvention :

« ...or ce quartier est séparé de la ville par l'ancienne ligne de chemin de fer de Cosne à Clamecy, actuellement déclassée, et la ligne de Paris à Nevers, établies toutes deux en tranchée profonde. La circulation entre ce quartier et le centre de la ville qui est importante, et qui le sera encore plus aux heures de mouvement des écoliers, se fait obligatoirement par la RN7 et par un pont au-dessus du chemin de fer, ce qui est dangereux par le mélange de circulation automobile active et de circulation intense des piétons, cyclistes et motocyclistes. Pour remédier à ce grave inconvénient, la municipalité envisage de créer une voie nouvelle par la jonction de la rue des Filoires et la rue Croix-Janvier. »

A propos de la passerelle

Lettre du Ministre de l'Intérieur à M. J. GADOIN

Cette importante question a déjà fait l'objet, tout récemment, d'une complète mise au point dans la presse locale et régionale.

Or, Monsieur Jacques GADOIN, Sénateur-Maire, vient de recevoir de Monsieur Roger FREY, Ministre de l'Intérieur, la lettre suivante (on sait, en effet, que ce Ministère a la gestion de la tranche urbaine du Fonds Spécial d'Investissement Routier) :

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 3 Mars 1964.

Monsieur le Questeur,

Vous avez bien voulu appeler une nouvelle fois mon attention sur la construction d'une voie nouvelle à COSNE-sur-LOIRE, dont la municipalité a demandé l'inscription au deuxième plan de la tranche urbaine du Fonds spécial d'investissement routier.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite d'un examen de ce dossier, j'ai pu effectivement constater que les acquisitions de terrain pour la déviation de la R. N. 7 avaient bien été inscrites au troisième plan du Fonds Routier national mais que les travaux eux mêmes ne pourraient être engagés dans les prochaines années. Dans ces conditions, compte tenu du prix que vous attachez à la réalisation de l'opération proposée, j'ai décidé de l'inclure au modificatif du deuxième plan qui doit être prochainement soumis à l'avis de la Commission de gestion du Fonds Routier.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'évolution de cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Questeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Roger FREY

Il est permis d'espérer, dans ces conditions, une prochaine réalisation de cette opération.

ENCORE LA PASSERELLE

A la suite d'une nouvelle et récente intervention des parents d'élèves, émus de voir qu'il n'y a toujours rien en route, au sujet de la passerelle attendue, M. Gadoin rappela les pourparlers et les échanges de lettres et les interventions répétées. Une réponse du ministère, le 15 mai dernier, indiquait qu'une somme de 185.000 F avait été « débloquée sous réserve de dégagement de crédits » ! La subvention de l'Etat serait de 50 %. Depuis, hélas, rien de nouveau ne s'est produit, malgré un vœu adopté par le Conseil le 26 octobre dernier, et M. le Maire a proposé d'envoyer une nouvelle protestation.

Régional de Cosne,
7 mars et 26 décembre 1964

L'opinion publique s'émeut de ces retards et la presse se fait l'écho de l'exaspération des Cosnois et des passes d'armes entre majorité et opposition municipales.

Mars 1965 : attribution de la subvention tant attendue par le ministère de l'Intérieur

Régional de Cosne,
23 janvier 1965

A PROPOS DE LA PASSERELLE

Lettre ouverte à M. le Sénateur-Maire

M. le Dr Guy Botté nous communique, avec prière d'insérer, le texte de la « lettre ouverte » qu'il a adressée, le 18 janvier, à M. Jacques Gadoin, sénateur-maire de Cosne.

Monsieur le Sénateur-maire,

Je viens de voir au pont S.N.C.F. de la R. N. 7, à l'heure de la sortie des Ecoles-sud, un jeune cycliste de 12 à 13 ans qui, à quelques fractions de secondes près, a évité d'être heurté par un lourd camion.

C'est une scène qui se reproduit tous les jours et plusieurs fois par jour. Il est miraculeux que nous n'ayons eu à déplorer jusque-là que des accidents sans gravité.

Le remède, Monsieur le Sénateur-maire, est connu à Cosne depuis des années. Il s'agit de la tristement célèbre passerelle des Filoirs, qui est devenue un objet de plaisanteries en attendant de devenir peut-être un sujet de remords.

On dit que les projets sont prêts depuis longtemps, le Conseil municipal en a discuté souvent. Vous avez entretenu à ce sujet une longue correspondance avec le Ministre de l'Intérieur.

Cette affaire dure depuis des années, et depuis des années des familles redoutent ce qui va se produire fatalement un jour ou l'autre.

Alors, M. le sénateur-maire, les autorités responsables auront à répondre de la vie d'un enfant. Ne croyez pas qu'elles pourront rejeter cette terrible faute sur M. Frey, sur ces services ou sur n'importe qui. Car la vraie question n'est pas une question d'argent, mais une question de volonté...

... On alléguera sans doute l'attitude de M. Frey, qui n'a pas encore trouvé les fonds pour subventionner cette passerelle...

... De toute manière, le retard d'une subvention (fut-elle très élevée) ne peut pas justifier qu'on expose tous les jours plusieurs centaines d'enfants à des risques mortels.

Pour mettre un terme à cette situation, qui ne saurait se prolonger plus longtemps, je me permets donc de vous suggérer trois solutions :

1.) La Municipalité de Cosne et les représentants des Parents d'élèves sollicitent une audience de M. Frey, et l'entretiennent de vive voix de nos angoisses.

2.) Le Maire de Cosne ordonne que l'on entreprenne immédiatement la construction de la passerelle, et nous verrons ensuite si on osera nous refuser les subventions pour avoir construit au mépris des « formes administratives ».

3.) Le Conseil municipal démissionne dans son entier, pour bien convaincre le Ministre de l'importance capitale qu'il attache à cette passerelle.

La population cosnoise saluerait ce geste comme un acte d'énergie et de courage.

Veuillez agréer, M. le Sénateur-maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Docteur Guy BOTTE.

A propos de la PASSERELLE

Anticipant sur la campagne électorale prochaine, le Docteur Guy BOTTÉ m'écrit... et donne à sa « lettre ouverte » une publicité susceptible, pense-t-il, de rallier les suffrages dont il aura à nouveau bientôt besoin.

Je suis navré de constater qu'un ancien candidat au mandat de conseiller général, qu'un futur candidat au mandat de conseiller municipal, voire de Maire, soit aussi mal documenté sur les notions les plus élémentaires de droit administratif.

Sa solution n° 2 notamment : « Le Maire ordonne que l'on entreprenne immédiatement... etc... » est d'une naïveté désarmante et j'espère bien que la Jeune Chambre Economique, si justement sensibilisée par le problème financier, n'a pas donné son accord à un procédé aussi peu orthodoxe...

Dans la conjoncture actuelle et compte tenu des difficultés de crédit, le seul financement rapide de la passerelle consisterait à doubler les impôts communaux (patente, personnelle mobilière, foncier bâti et non bâti)...

Le Docteur Guy BOTTÉ m'excusera de ne pas reprendre, depuis le début, l'historique de cette « tristement célèbre passerelle » suivant son expression. Je me permets de porter, ci-après, à sa connaissance le texte de la question écrite que j'avais posée à M. le Ministre de l'Intérieur, le 16 Décembre 1964, et la réponse que je viens de recevoir.

Jacques GADOIN,
Sénateur - Maire de Cosne.

Régional de Cosne,
30 janvier et 6 février 1965

Toujours la PASSERELLE Un dernier mot...

M. le Sénateur-Maire de Cosne a bien voulu répondre indirectement à « ma lettre ouverte » sur la passerelle des Filoires.

Probablement trop absorbé par les questions électorales, il affirme que cette lettre était destinée à me « rallier les suffrages ».

Il se trompe. Cette lettre n'avait pour but unique que de réveiller une affaire qu'on s'apprêtait à enterrer (une de plus) au mépris de la plus élémentaire prudence et de l'inquiétude des parents. J'espérais que les solutions que je suggérais pourraient hâter la construction. Comme le dit aimablement M. le Sénateur-Maire (dont la courtoisie est cependant légendaire), j'étais d'une « naïveté désarmante ». Je m'en rends de mieux en mieux compte.

Je m'étonnerai cependant que M. le Sénateur-Maire ne parle aucunement de ma proposition de conduire sa municipalité et des représentants de Parents d'Elèves chez M. Frey. Je pensais, en effet, qu'on s'explique mieux d'homme à homme que par le moyen des « questions écrites ». C'était pure naïveté de ma part.

Quant à démissionner avec éclat (fut-ce à quelques semaines du scrutin), il fallait être bien naïf pour oser suggérer cela.

Reste ma solution n° 2 : « Le Maire ordonne que l'on entreprenne immédiatement la construction de la passerelle ». Elle était complètement absurde. D'abord un maire ne fait jamais rien « contre les règlements », jamais, même quand il y a péril de mort pour six cents enfants, « c'est contraire aux notions les plus élémentaires du droit administratif ».

Ensuite, « il aurait fallu doubler les impôts » dit M. le Sénateur-Maire. Je ne suis pas un financier, mais la chose me paraît bizarre.

Je croyais que chaque année on affectait les crédits du budget municipa-

pal à des travaux précis. Je constate naïvement que depuis quelques mois on rectifie les carrefours, on pose des bordures de trottoirs, on effectue beaucoup de travaux de voirie. Je me réjouis aussi de l'aménagement des jardins (notamment celui qu'on inaugura le 14 juillet dernier) et de la construction d'une salle de musique (dont la population cosnoise, unanime, déplorait la cruelle absence).

Il ne semble pas qu'on ait doublé les impôts pour autant. Alors d'où vient donc cet argent ? La ville fait-elle tant d'héritages ?

Soyons sérieux !

Rien, je dis rien, n'aurait dû et ne devrait empêcher que l'on construise la passerelle. Sauf si on la juge inutile et qu'on n'ose pas le dire. Si on la juge nécessaire, on doit lui donner la priorité absolue sur tout le reste. Je ne fais pas de cette passerelle une affaire électorale. Je me faisais simplement l'écho de l'inquiétude des familles. Elles sauront désormais que rien ne sera fait si elles ne le font pas elles-mêmes, que leurs représentants ne seront probablement pas conduits chez M. Frey par le Maire de Cosne, Questeur au Sénat, que le Conseil restera sur son siège jusqu'au bout et que l'on a jugé quantité de travaux plus urgents que la protection de leurs enfants.

Pour moi, je me refuse à polémiquer plus longtemps sur cette question. J'ai proposé honnêtement des solutions que l'on a rejetées.

Je considère si peu cette affaire sous l'angle électoral que je m'engagerais volontiers à ne plus en dire un seul mot, si M. le Sénateur-Maire en est d'accord avec moi.

Et je me réjouirais sincèrement si cette passerelle devait commencer à s'édifier demain, car l'important c'est la protection des enfants.

Docteur BOTTÉ.

Février 1966 : lancement par la Ville de Cosne et la SNCF d'une procédure de concours commun pour construction de deux passerelles pour piétons, cycles et cyclomoteurs, à la suite duquel 2 marchés seront passés : l'un par la SNCF concernant l'ouvrage situé sur le voie en service (avec remboursement par la Ville des dépenses), l'autre par la Ville pour la passerelle sur la voie déclassée.

La passerelle se construit

La « passerelle » sera bientôt une réalité. La partie sud qui enjambe l'ancienne voie stratégique Cosne-Clamecy et aboutit à la rue de l'Est, face à la rue Croix-Janvier, est presque terminée. Il n'y manque plus que la chape en béton armé, le trottoir et le garde-corps paddock.

Du côté nord, où passe la ligne du Bourbonnais, la passerelle prolonge la rue des Filoires et est édifée sous le contrôle technique de la S.N.C.F. L'armature métallique des piliers est déjà en place.

Les deux passerelles seront ensuite reliées par un terre-plein central qui prolongera le remblai existant.

Mai : attribution du marché à la Société Baudin-Châteauneuf (laquelle a également construit le pont de COSNE)

Régional de Cosne, 3 septembre 1966

Janvier 1967 : adjudication des travaux de construction des rampes d'accès et des voies de raccordement aux tabliers des passerelles, fourniture et pose des garde-corps métalliques et des bordures...

Juin : épreuves de surcharge et par poids mort

Septembre : mise en service de la passerelle

Octobre : travaux d'éclairage

Septembre 1968 : réception définitive des travaux

Sources Archives de Cosne :

202 W 368 - Construction de la passerelle, 1965-1967
202 W 521 - idem , 1961-1968
202 W 538 et 539 - idem , 1961-1968
Régional de Cosne, 1964-1967

Régional de Cosne, 23 septembre 1967

Après la construction de la passerelle, IGNF, 1971

LA "PASSERELLE" est entrée en service

La fameuse passerelle, célèbre par les polémiques qu'elle a suscitées, et les lenteurs administratives que ses projets de construction ont soulignées, vient d'être ouverte à la circulation pour la rentrée des classes au Lycée. Il ne reste qu'à poser les panneaux indiquant la voie réservée aux piétons et celle des « deux roues ».

Vendredi matin, de nombreux élèves ont utilisé la passerelle pour la première fois, tandis qu'un nombre presque aussi grand de lycéens arrivaient par la rue de l'Est, et que quelques-uns empruntaient encore la R. N. 7.

Alors que son but est d'assurer aux lycéens une plus grande sécurité, il ne faudrait pas que ceux-ci perdent dès lors la notion de prudence qui était de rigueur auparavant et grâce à laquelle, en une dizaine d'années, un seul accident s'est produit sur la R. N. 7, en face l'épicerie Tillier, par la faute d'un enfant traversant imprudemment la chaussée.

Il semble que le carrefour de la rue de l'Est et de la rue Croix-Janvier, face au débouché de la passerelle, est assez dangereux, et que la circulation y sera encore plus grande lorsque la clinique du Nohain sera ouverte. Déjà un jeune cycliste a évité de peu une voiture à cet endroit.

D'autre part, la descente de la rue des Filoires, avec son débouché dangereux et sans visibilité dans la rue des Rivières-St-Agnan, est un « point noir » qui, malgré la présence d'un panneau « stop », nécessite la plus grande prudence de la part des jeunes cyclistes.

La passerelle n'est donc qu'un « dérivatif » et non pas une panacée contre les accidents. Et il ne faudrait pas que ceux qui ont contesté son utilité puissent avoir un jour raison en constatant que le remède peut être pire que le mal.

Souhaitons donc que la passerelle et ses voies d'accès apportent aux lycéens et autres usagers les commodités et la sécurité tant souhaitées. Pour cela, il faudra que les deux intersections précitées soient l'objet d'une particulière attention.

